



Par-devant M^{rs} Jacques-Maurice
 Jules-Émile Coumieux, notaire à
 la résidence de Royrie, chef-lieu de
 Canton, arrondissement de Bourges,
 département de la Creuse, en présence
 des témoins soussignés,

A comparu Jacques Mignator,
 cultivateur, demeurant au chef-lieu
 de la commune de la Poivy,
 agissant en qualité d'époux de
 Marie Guillon,

Lequel a reconnu avoir reçu
 de Antoine Guillon, son beau-frère
 maître maçon, demeurant à Meyrieux
 (Isère),

La somme de trois cent trente francs
 faisant en principal et intérêts le
 paiement du prix de la cession contenue
 audit Antoine Guillon par les
 époux Mignator, suivant
 acte reçu par nous le
 premier avril mil huit
 cent soixante six,
 Dont quittance.

170
 126
 796
 Greffier à Royrie le 25 Avril 1868
 J. Coumieux
 J. Coumieux
 J. Coumieux

Guillon



Fait, la es-passe' à Bayre,
le trente et un mars mil
huit cent soixante-huit, en
présence de Victor-Léonard Canalet,
Docteur en médecine, et de
Louis Bénassy, huissier, nos
témoins instrumentaires, domiciliés
à Bayre, qui, de même que
le comparant, ont signé avec nous
notaire.

Canalet
Bénassy
E. Coumiers

No: 166.
Quittance
Par Jacques Mignatou
& Antoine Guillou
31 mars 1868